

CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

Le 23 mai 2025

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

Destinataires :

- Direction,
- Direction-finances,
- Christine CHAMARD,
- Laetitia AYRAULT,
- Stéphanie SAUZEAU,
- Claire QUIGNON,
- Martine PROUTIERE,
- Carole PUIZON,
- Vincianne RANSON
- Nathalie BREMOND,
- Elisabeth BUREAU,
- Amélie CHAUDELET,
- Veranne BINET,
- Claude FASULA

TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2025 APPLICABLES A L'USLD DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

*Pour l'exercice 2025, la tarification des prestations hébergement « USLD » est fixée
comme suit :*

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juin 2025 :

* HEBERGEMENT

Chambre à 2 lits.....	59.76 euros
Chambre à 1 lit.....	62.17 euros
Résident âgé de – 60 ans.....	92.55 euros

* DEPENDANCE

GIR 1-2	39.91 euros
GIR 3-4	25.34 euros
GIR 5-6	10.76 euros

Le prix de journée hébergement facturé en cas d'absence pour hospitalisation à partir de 72 heures est égal au prix de journée hébergement diminué du forfait journalier applicable selon le type d'hospitalisation.

Le prix de journée hébergement facturé en cas d'absence pour convenances personnelles est réduit à partir de 72 heures d'absence du forfait fixé par le règlement départemental d'aide sociale, soit 2 MG.

En cas d'absence pour hospitalisation ou pour convenances personnelles, dès le premier jour, à condition d'en avoir informé l'établissement, aucun tarif dépendance, y compris la partie du tarif correspondant au GIR 5-6, n'est facturé.

L'arrêté du conseil départemental signé en date du 23 mai 2025 est affiché dans chaque structure d'hébergement.

La Directrice Adjointe
chargée des Affaires Financières,

Anne-Claire CICERI